

sur les finances du National-Canadien et à cette époque-là, il ne trouvait guère à redire sur les prêts d'un total de \$604,000,000 qui existaient depuis 1911. Il n'a pas paru croire que le réseau avait fait de mauvaises affaires à ce point, et j'ajouterai que, dans ce montant de \$1,168,000,000, dû au public, se trouvent comprises un certain nombre de débetures perpétuelles qui datent de 1875. Il n'y avait donc pas lieu de manifester de l'étonnement, à cette date avancée, au sujet des finances du National-Canadien. La Chambre n'a cessé d'être renseignée à fond sur ces finances et mes honorables amis ont eu toutes les occasions de les examiner et de les signaler à l'attention de la Chambre.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami veut-il dire que la dette de \$1,168,000,000 existait depuis 1875? A mon avis, il ne faudrait pas donner au public des chiffres inexacts.

L'hon. M. RALSTON: Une partie du montant.

L'hon. M. MANION: Ce n'est pas du tout la même chose. Il n'en existait qu'une bien faible partie.

L'hon. M. RALSTON: Je puis remonter plus loin que cela. Il y en a qui datent même de 1858 et d'autres de 1883. Je ne crois pas avoir donné à entendre que l'ensemble des 1,168 millions datait de 1875, et j'en suis certain, personne de ceux qui ont fait partie de cette Chambre et voté des avances de fonds au National-Canadien ne se méprendrait à cet égard. A mon très honorable ami je dirai qu'il ne saurait faire œuvre utile en créant l'impression que du jour au lendemain les finances des Chemins de fer nationaux ont mal tourné. La situation financière du réseau national a été exposée ouvertement dans des rapports soumis d'année en année à la Chambre et a fait l'objet d'enquêtes de la part de comités parlementaires. Le premier ministre ne rend guère service au pays, ni au National-Canadien, cette grande expérience d'étatisation que nous sommes à faire, en insinuant que le réseau est arriéré de quel que \$604,000,000, ce qu'il dit lui-même être une inscription de comptabilité, et en donnant à entendre, l'instant d'après que les honorables députés de ce côté auraient fait quelque acte répréhensible et auraient laissé subsister cet état de choses, alors qu'en vérité, tous les membres de cette Chambre sont au courant de la situation, la seule différence entre cette année et l'année dernière étant un déficit de \$29,000,000 qui a été ajouté aux dépenses et cela après avoir payé l'intérêt dû au public sur un montant d'environ \$1,200,000,000.

Je rappellerai à nos collègues ce que disait il n'y a pas bien longtemps le ministre qui siège à la droite du premier ministre. Comme on peut le voir à la page 1106 du *hansard*, 8 mars 1928, le ministre actuel de la Justice (M. Guthrie) disait ce qui suit au sujet du chemin de fer qui avait tous ces prêts et ces déficits:

Personne ne prétendra,—assurément pas le ministre des Chemins de fer, car il le sait trop bien, ni le ministre des Finances,—que notre Gouvernement, ni aucun de ses membres, n'a droit à la plus petite part de mérite pour cette plus-value des recettes des Chemins de fer nationaux du Canada. L'administration du chemin de fer est censée être absolument libre de toute entrave politique.

Je signale cela à mon très honorable ami le premier ministre qui a donné à entendre que le ministre des Chemins de fer avait pu faire installer une fournaise à houille dans l'hôtel du National-Canadien à Vancouver. J'avais l'impression que le réseau était indépendant de toute intervention de la part du Gouvernement.

Le très hon. M. BENNETT: Personne ne sait mieux que mon honorable ami qu'il ne l'était pas.

L'hon. M. RALSTON: Je poursuis ma citation:

Elle est sous la direction exclusive de sir Henry Thornton et de son conseil d'administration, sans aucune ingérence du Gouvernement, et ils ont droit à tout le mérite pour les résultats obtenus: 125 millions de dollars de moins à déboursier par la trésorerie du Canada au cours de quatre années.

Tel est le témoignage donné par mon honorable ami le ministre de la Justice, il n'y a pas plus de trois ans. En voici un autre:

La vérité c'est que le ministre des Finances et le ministre des Chemins de fer cherchent à s'approprier les mérites qui reviennent de droit à sir Henry Thornton. Ils essaient, alors qu'ils n'en ont pas le moindre droit, de se couvrir de la gloire qui revient en entier au président des Chemins de fer nationaux.

Monsieur l'Orateur, je veux démontrer que si l'on doit décerner des éloges à quelqu'un au sujet de la diminution de la dette publique, c'est à l'administration des Chemins de fer nationaux, qui a amélioré leur situation et a ainsi soulagé le trésor du Canada. Sans que le ministre des Finances ou aucun de ses collègues aient eu la moindre chose à dire, sir Henry Thornton et son conseil d'administration en sont arrivés à ce résultat et le mérite leur en revient et c'est à eux que le pays doit être reconnaissant.

C'était il y a trois ans. (Maintenant, les *Débats* du 7 mars 1929, page 728 (v.f.) rapportent les paroles suivantes du même honorable député:

Le résultat de l'exploitation du réseau pour la dernière année est assez satisfaisant, et je prie le ministre des Finances de remarquer que